

Québec, le 13 mai 2024

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Galaxy Lithium (Ontario) Inc.
2400-333 Bay Street - Bay Adelaide Centre CP20
Toronto (Ontario) M5H 2T6

N/Réf. : 3214-14-054

Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation d'un nouveau banc d'emprunt (PK 0.6) de matériau granulaire compactable (till)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 17 août 2023 et complétés le 30 janvier 2024, concernant le projet d'ouverture et d'exploitation d'un nouveau banc d'emprunt (PK 0.6) de matériau granulaire compactable (till), situé sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- L'ouverture et l'exploitation d'un nouveau banc d'emprunt identifié PK 0.6, d'une superficie de 0,7 ha pour extraire 14 000 m³ (22 400 tonnes) de matériau granulaire compactable (till). Ce banc d'emprunt est situé à 3 km du site minier Coniagas.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026 :

- Lettre de M. Denis Couture, de Galaxy Lithium (Ontario) Inc., à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du 17 août 2023, concernant une demande d'attestation de non-assujettissement – Projet d'ouverture et d'exploitation d'un nouveau banc d'emprunt (PK 0.6) pour la restauration du parc à résidus Coniagas par Galaxy lithium (Ontario) Inc., 1 page et 1 pièce jointe :
 - Formulaire « PN1 – Renseignements préliminaires », du 26 juillet 2023, 38 pages incluant 3 annexes.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. 3214-14-054

13 mai 2024

- Lettre de M. Denis Couture, de Galaxy Lithium (Ontario) Inc., à Mme Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du 30 janvier 2024, concernant les réponses aux questions et commentaires du COMEV du 15 novembre 2023 – Demande d'attestation de non-assujettissement – Projet d'ouverture et d'exploitation d'un nouveau banc d'emprunt (PK 0.6) – Restauration du parc à résidus Coniagas par Galaxy Lithium (Ontario) Inc., 22 pages incluant 3 annexes.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Marie-Josée Lizotte